

ARRETE DU MAIRE

N° 2025-465

POLICE MUNICIPALE
Tél : 04.90.90.17.00
Réf. : CD/JMB

DEMANDE D'AUTORISATION D'OUVRIR UN DÉBIT DE BOISSONS TEMPORAIRE

Débit de boissons 3^{er} groupe

Monsieur le Maire,

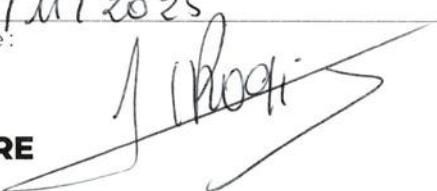
Je soussigné RAGRIS Jean-Louis
Président du C.O. Châteaurenard

A l'honneur de solliciter, conformément aux dispositions de l'article L.3334-2 du CSP (ord n° 2000-548 du 15/06/2000)
l'autorisation d'ouvrir un débit de boissons temporaire à

A l'occasion de : Soirée Téléthon. Théo.
Du 05/12/2025 17h au 06/12/2025 0h30.

Veuillez agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes sentiments respectueux.

Le 26/11/2025
Signature:



ARRETE DU MAIRE

Je soussigné, Marcel MARTEL, Maire de CHATEAURENARD,
Vu l'article L.2122-28 du code général des collectivités territoriales,
Vu art L.3334 – 2 du CSP (ordonnance n° 2000-548 du 15 juin 2000),
Vu la loi n°2015-990 du 6 Août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques et l'ordonnance
n°2015-1682 du 17 Décembre 2015 portant simplification de certains régimes d'autorisation préalable et de déclaration de
entreprises et des professionnels,
Vu la demande ci-dessus,

ARRETE :

Article unique-(I)

M. RAGRIS Jean-Louis - Président du COC châteaurenard
Hand Ball

est autorisé(e) à ouvrir un débit temporaire du 3^{eme} groupe

Du 05/12/2025 17h00 au 06/12/2025 00h30.

A l'occasion de Téléthon - Salle Abel Lorente

A charge pour lui de se conformer à toutes les prescriptions locales et réglementaires relatives à la tenue et à la police des
débits de boissons, et plus particulièrement à la protection des mineurs.

PUBLIÉ LE
27 NOV. 2025

26 NOV. 2025

Fait à Châteaurenard, le _____
L'Adjoint au Maire délégué à la Sécurité
Eric CHAUVENT



Ampliation sera adressée à :

- Madame la Sous-Préfète d'ARLES,
- Brigade de Gendarmerie de CHATEAURENARD,
- PSIG de CHATEAURENARD,
- L'intéressé. LE PRESENT ARRETE DOIT ETRE AFFICHE SUR LE TERRAIN DU DEBIT DE BOISSONS